

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

1 –Le contexte général économique et budgétaire

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus Covid19, les économies mondiales ont été profondément bouleversées du fait de mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{em} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale se traduisant mécaniquement par une baisse de l'activité mondiale.

La zone euro pour sa part a dû, face à cette crise sanitaire inédite, à une activité en dents de scie. Les institutions européennes ont mis en place des plans d'urgence nationaux nécessaires afin d'atténuer l'effet de la pandémie et relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Pour sa part, la France a été également touchée par l'épreuve du COVID qui a eu de lourdes conséquences sur le marché du travail. Pour atténuer l'impact économique et sociale de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné la crise par des mesures d'urgence pour soutenir les ménages, les entreprises et certains secteurs d'activité les plus durablement touchés par l'épidémie.

L'inflation est restée durablement faible et un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises a été constaté tandis que la crise sanitaire aura un impact durable sur les finances publiques.

Pour autant, la forte augmentation de la dette publique française ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêts devraient rester très bas pendant encore un certain temps.

Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 relatives aux collectivités locales-

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en baisse dans le PLF 2021 : 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10% par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (-13Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable pour 2021 avec un montant de 26,756 milliards €, le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locales, quant à elles, chutent (-80%) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021 se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021: en 2021, pour les collectivités locales percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 pour les perceptions en N+1 ou N+2.

Baisse des impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers : *baisse* du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 1,5% à 0,75% dès le 1^{er} janvier 2021 , *baisse* du plafonnement de contribution économique territorial (CET) de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, révision des valeurs locatives des établissements industriels. **Revalorisation** forfaitaire des valeurs locatives : Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, est codifié à l'article 1518 bis CGI, comme suit : $\text{Coefficient} = 1 + \frac{(\text{IPC}_{\text{novembre N-1}} - \text{IPC}_{\text{novembre N-2}})}{\text{IPC}_{\text{novembre N-2}}}$ Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé. Soit un Coefficient de revalorisation forfaitaire 2021 de 0,2%.

II. Le cadre général du budget Communal 2021.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 sera voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal.

Le budget communal reprend les résultats comptables comme présenté ci-après et approuvé lors du compte administratif 2020 :

Section de fonctionnement :	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020
Dépenses	1 641 543.63	1 259 053.22
Recettes	1 641 543.63	1 664 200.96
Excédent		405 147.74
Section d'investissement		
Dépenses	1 181 203.76	404 933.94
Recettes	1 181 203.76	863 534.87
Excédent		458 600.93
Excédent global		863 748.67

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1/ Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement 2021 représenteront **1 597 097 euros**.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par : Les prestations de services ou locations communales, impôts et taxes, dotations de l'Etat, éventuellement reprises sur provisions et amortissement.

Les recettes de fonctionnement sont retracées dans les chapitres suivants :

- **Chapitre 70** : Produits des services (vente de bois, occupation du Domaine public, redevance plan d'eau, locations diverses).

BP 2020 = 102 300 € CA 2020 = 134 471 €. BP 2021 = 100 600 €

Chapitre qui a connu en 2020 une augmentation due à la bonne tenue des ventes de bois, à la saison équilibrée au plan d'eau, à deux régularisations comptables : l'une portant sur le paiement complémentaire de droit de chasse (+ 2750 €) de l'exercice passé et l'autre sur le versement de la participation du Conseil de Fabrique (24 435 €) à des travaux intervenus dans la Chapelle.

Le chapitre 70 retrace les ressources internes à la collectivité. Il est à noter que celle-ci sont constituées principalement par la vente de bois, les loyers fonciers divers dont la chasse ainsi que la location du plan d'eau.

Durant la période 2015/2020, ce chapitre croît régulièrement du fait de la bonne commercialisation du bois communal.

Pour 2021 l'estimation des recettes prend en compte les éléments constatés dans l'exercice précédent en tenant compte de la règle prudentielle budgétaire de prévision des recettes.

- **Chapitre 73** : Impôts et taxes. (Taxes foncières, attribution de compensation, autres reversements de fiscalité).

BP 2020 = 1 127 485.63 CA 2020 = 1 139 034.87 €. BP 2021 = 1 139 287 €

Le chapitre 73 retrace les ressources fiscales de la Commune. C'est la principale ressource communale. Le montant des recettes fiscales est connu avec exactitude car le Conseil Municipal décide du montant de cette recette en votant les taux d'imposition qui multiplie les bases annuelles d'imposition.

Néanmoins, le législateur a décidé de déconnecter le lien des ressources fiscales versées par les entreprises en versant le montant perçu sous forme d'attribution de compensation. Il est à noter que celle-ci connaît une baisse structurelle depuis 2015.

La réforme de la taxe professionnelle a conduit à la mise en place d'un mécanisme de compensation destiné à assurer à chaque collectivité, avec les mêmes ressources, un niveau équivalent aux anciennes ressources, à la date de la mise en œuvre de la réforme en 2017.

Le chapitre 73 augmente régulièrement depuis 2015 d'une part de fait de l'augmentation des bases fiscales et d'autres part du fait d'un correctif réglementaire indexant les bases sur l'évolution de l'inflation.

Les taux de bases communaux n'ont pas été revalorisés depuis 2001. C'est une des principales sources d'accroissement budgétaire potentiel.

Pour 2021, les recettes ont été estimées sur la base des documents fournis par le ministère des finances.

Le présent budget 2021 prend en compte les réformes de la taxe d'habitation et des impôts de production. À la vue des éléments fournis qui devront encore être réactualisés durant l'année fiscale à venir, on constate une légère baisse du produit des recettes fiscales.

- **Chapitre 74** : Dotations et subventions (dotation forfaitaire, dotation de solidarité, divers compensations versées par l'Etat.

BP 2020 = 334 648 € CA 2020 = 312 336 € BP 2021 = 308 500 €

Ce chapitre retrace les dotations que vers l'Etat aux communes pour faire face à leur fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement comprend un part forfaitaire (assise sur le nombre d'habitant, la superficie du ban, une compensation liée à l'ancienne « part salaire » de la TP) des dotations de péréquation d'autres part dont la Dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation etc.,

A partir de 2014, sous pression de l'Union Européenne, la France est tenue, pour remédier à l'aggravation de son déficit de diminuer les dotations. La loi de programmation des finances publiques 2014/2019 prévoyait d'une participation des collectivités locales au redressement des finances publiques de 11 milliards d'euros en application du pacte de confiance et solidarité. Cette politique marquera légèrement le pas en 2020 et 2021 du fait de la pandémie.

Ainsi, la Commune a vu les ressources en dotations diminuer de près de 10 % sur la période 2015/2020.

Pour 2021, l'estimation des recettes se trouve basée sur les chiffres communiqués par la Direction Générale des Collectivités Locales. On note une légère progression des recettes correspondantes.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (revenus des immeubles).

BP 2020 = 36 000 € CA 2020 = 33 082.78 € BP 2021 = 33 000 €

Le chapitre 75 retrace les recettes associées aux locations immobilières communales soit principalement les loyers des bâtiments et ceux des baux ruraux.

Ce chapitre reste relativement stable sur la période n'enregistrant pas de mouvements particuliers.

Pour 2021 l'estimation des recettes suit l'évolution de celles-ci constatée durant la période précédente

- **Chapitre 76 : Produits financiers :**

BP 2020 = 510 € CA 2020 = 339.64 € BP 2021 = 10 €

Ce chapitre retrace le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour la salle polyvalente et payés au niveau du budget communal.

Conformément au tableau d'amortissement du prêt les opérations sont en baisses car l'emprunt concernant la salle polyvalent est échu en 2020.

Pour 2021, le budget reprend la part résiduelle versée annuellement comprenant le versement d'une participation à un organisme bancaire local.

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels.**

BP 2020 = 8 600 € CA 2020 = 12 355.27 € BP 2021 = 5 700 €

Ce chapitre constate les remboursements exceptionnels et principalement ceux résultant de sinistres.

Pour 2021, le montant estimatif des recettes a été effectué aux vues des dossiers actuellement en cours.

- **Chapitres 013 : « atténuations de charges »**

BP 2020 = 32 000 € CA 2020 = 32 580 € BP 2021 = 20 000 €

Ce chapitre constate le remboursement des absences du personnel couvert par une assurance communale couvrant ce risque.

Pour 2021, le montant estimatif des recettes repose sur un état des sinistres en cours à la date d'approbation du budget.

2/ Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1 597 097 euros

- **Chapitres 011 : Charges à caractères générales.**

BP 2020 = 461 900 € CA 2020 = 447 793.72 € BP 2021 = 476 800 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des entrants nécessaires à l'activité des services municipaux et plus généralement au maintien du service public.

On y trouve notamment les dépenses suivantes : eau, gaz, électricité, fournitures d'entretien et aux écoles, fleurissement, travaux dans les bâtiments communaux, sur les voies publiques, entretien du matériel communal, assurance, maintenance, fêtes et cérémonies, frais de télécommunication et de téléphone, taxes foncières etc.

Le chapitre 011 a été d'un bon niveau en 2020 ; niveau comparable à celui de 2018.

Il a enregistré des augmentations ponctuelles sur les articles de paiement concernant l'énergie, la fourniture de petits équipements (dont achats de lampes routières Led), de travaux dans les bois et forêts (travaux courants et élagages divers dont plan d'eau), de l'intervention de l'entreprise de nettoyage dans les écoles suite au décès d'un agent, de l'achat de produits d'entretien et des masques du fait de la pandémie, de la mise en place des bancs au plan d'eau, des divers travaux dans les bâtiments communaux dont la salle du conseil municipal,

Du fait de la pandémie et du confinement, la municipalité est moins intervenue financièrement au niveau des associations et de la population. La baisse des crédits consommés au niveau de l'article « fêtes et cérémonie » et « subventions aux associations et particuliers » retrace cette baisse.

Pour 2021, l'estimation des dépenses a été réalisés sur la base des dépenses de l'exercice passé auxquelles s'est ajouté la prise en compte de l'externalisation du nettoyage de l'école primaire et de la mairie.

- **Chapitres 012 : Charges de personnel.**

BP 2020 = 522 500 € CA 2020 = 518 709 € BP 2021 = 512 900 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses ayant trait aux traitements du personnel (Personnel titulaire, non titulaire, apprenti, participation aux frais de personnel extérieurs, charges sociales et couverture assurancielle des absences pour maladie du personnel etc.)

Le chapitre 012 connaît une augmentation liée au 1^{er} paiement annuel complet lié à la charge de la part police pluri-communale, au remplacement d'un agent en congé maladie à l'école maternelle, à l'embauche d'un agent à temps partiel au secrétariat et des différentes revalorisation annuelles salariales et de cotisations sociales.

Ce montant est à mettre en parallèle avec le chapitre de recettes 013 « atténuations de charges » retraçant les remboursements des frais liés à la maladie des agents en activité venant en déduction du chapitre de ce chapitre.

Pour 2021, l'estimation des dépenses prend en compte le volume atteint de dépenses atteint en 2020 et intègre l'évolution des frais de personnel liés à différentes augmentations de charges sociales et d'évolution de carrière.

- **Chapitres 014 Atténuations de produits.**

BP 2020 = 121 000 € CA 2020 = 120 759 € BP 2021 = 121 000€

Ce chapitre comprend le versement du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) instauré par la loi de finance de 2010 qui se traduit par un mécanisme de péréquation de ressources entre communes. Ce mécanisme procède à la redistribution des nouvelles ressources fiscales attribuées à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Ces excédents enregistrés sont prélevés via le FNGIR et redistribués aux collectivités déficitaires. Le montant communal reversé se trouve être à ce jour de 120 759 euros.

Les dépenses 2021 reprennent les éléments fournis par les services du ministère des finances.

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.**

BP 203 3141.76 € CA 159 616.17 € BP 2021 = 177 816.31 €

Le chapitre 65 comprend différentes dépenses sans lien entre elles notamment (redevance d'utilisation de logiciel, constat du déficit du budget de la salle polyvalente, indemnités des élus et cotisations diverses afférentes, subventions aux associations particuliers et C.C.A.S., diverses contributions obligatoires notamment contribution à l'ATIP, loyer maison forestière, subvention Association Foncière, reversement de l'argent de la chasse perçu à la Caisse d'Accident Agricole etc.)

Ce chapitre bénéficiant de la baisse du transfert budgétaire nécessaire à équilibrer le budget salle polyvalente sur la période 2015/2020.

Les dépenses 2021 suivent l'évolution du chapitre comme constaté en 2020 et prennent en compte l'évaluation du déficit de la salle polyvalente pour un montant 65 116.31 €.

- **Chapitre 66 : Charges financières.**

BP 2020 = 4 200 € CA = 3 653.99 € BP 2021 = 2 900 €

Le chapitre 66 comprend l'ensemble des charges liées aux frais financiers dont le remboursement des intérêts de emprunts lié à la salle polyvalente et au denier prêt en cours.

Ce chapitre connaît une baisse continue et devrait être soldé sauf nouvel emprunt en 2022.

Les dépenses estimés pour 2021 résultent de la prise en compte du tableau d'amortissement du dernier emprunt en cours.

- **Charge 67 : Charges exceptionnelles.**

BP 2020 = 7 900 € CA = 4 911 € BP 2021 = 6 200 €

Ce chapitre constate des dépenses exceptionnelles liées à l'annulation de titres de mandats sur une période antérieure à l'exercice et la prise en compte des différentes secours exceptionnels.

Ce chapitre s'avère stable durant la période 2015/2020.

Les dépenses prévues en 2021 suivent celles déjà enregistrées en 2020 avec une légère revalorisation.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordres.**

Ce chapitre retrace les transferts budgétaires correspondant à des opérations d'amortissement comptables prévu par la nomenclature budgétaire et dont le montant de **45 781.36 euros** a été proposé, pour 2021, par le service du trésor.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer par elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Le montant prévisionnel pour 2021 est de **253 699.33 euros**.

Il est vous est présenté ci-dessous :

L'évolution de l'autofinancement brut communal durant la période 2015/2020.

Compte Administratif	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Chapitres Recettes						
70	87 352	104 949	96 405	94 006	97 785	134 471
73	1 098 926	1 088 943	1 112 778	1 116 975	1 137 949	1 139 034
74	384 915	344 072	334 294	327 046	319 356	312 336
75	40 355	38 136	35 176	33 957	37 194	33 082
76	9 437	5 572	4 221	2 871	1 446	340
77	17 897	26 635	5 802	22 102	6 453	12 355
O13		342	574	623	22 962	32 580
O42					3 000	3 610
TOTAL Recettes	1 638 882	1 608 649	1 589 250	1 597 580	1 626 145	1 664 200
11	272 184	367 113	449 263	368 074	473 715	447 793
12	456 948	483 200	505 434	462 249	477 716	518 709
14	120 759	120 759	120 759	120 759	120 759	120 759
65	331 212	205 428	179 550	143 115	139 204	159 616
66	30 414	5 688	5 271	8 369	5 854	3 653
67	12 717	6 193	4 358	4 691	4 621	4 911
O42	3 000	53 000	182 962	10 542	3 000	
TOTAL Dépenses	1 227 234	1 241 381	1 447 597	1 117 799	1 224 869	1 255 441
Recettes-Dépenses	416 847	367 268	141 653	479 781	401 276	405 147.74

L'évolution de l'autofinancement brut a été relativement stable durant cette période. On peut escompter un montant annuel d'environ **400 000 euros par an**.

Durant la période 2015/2020 les éléments suivants sont à prendre en compte :

Recettes période 2015/2020 :

- Les recettes internes retracées dans le chapitre 70 (bois, location de la chasse, plan d'eau) sont restées à bon niveau (+ 11%) même si on observe une diminution des redevances d'occupation du domaine public due au désengagement d'opérateur de téléphonie.
- Les recettes liées aux taxes habitations et foncières ont progressé (+ 3.6 %) tandis que l'on constatait une stagnation des versements liés à la contribution économique des entreprises.
- La taxe liée à la consommation d'électricité est en progression.
- Les recettes liées à la dotation forfaitaire, de péréquation ainsi que différentes compensations ont sensiblement baissé comme imposé par la loi de finance en 2010 (- 15.03 %).
- Les recettes liées aux produits financiers sont communiquées pour mémoire ainsi que les produits exceptionnels retraçant des remboursements de sinistres.

Dépenses période 2015/2020 :

- Les charges à caractères générales ont augmenté durant la période de près de 21%.

Cette augmentation repose sur trois éléments principaux : *Le premier* est celui d'une augmentation de dépenses courantes notamment celles liées à la consommation de gaz, de la fourniture en petits équipements ou celles liées à la maintenance des bâtiments ou des équipements, *le second facteur* repose sur des dépenses ponctuelles liées à des opérations uniques : pour la période 2016/2017 : la location des bungalows durant les travaux de l'école élémentaire pour près de 100 000 euros ou en 2019, l'imputation en section de fonctionnement de travaux de voirie pour près de 98 000 euros qui ordinairement auraient été imputés en section d'investissement. Pour finir, *la troisième cause* résulte de la modification des règles comptables d'imputation de dépenses susceptibles de bénéficier du remboursement de la TVA portant dans les bâtiments ou la voirie conduisant à une réaffectation en fonctionnement de dépenses habituellement imputées en section d'investissement..

- Les charges de personnel ont augmenté durant la période 2015/2020 de près de 13.5%.

L'une des premières causes est liée à l'indexation des différentes caisses sociales et de couverture assurancielle du personnel. Les frais liés au personnel titulaire sont en diminution, tandis que les frais liés au personnel non-titulaire se trouvent en forte augmentation néanmoins justifiée par la compensation d'un agent en longue maladie. L'autre augmentation significative se retrouve dans les frais liés au personnel extérieur et notamment dans le traçage de la charge concernant la Police Municipale ainsi que la modification d'imputation des frais de personnel du SIVU du Centre Alsace passant du chapitre 65 au chapitre 012.

- Le montant du Fond National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) évoqué supra est resté stable durant la période.
-
- Le chapitre relatif aux autres charges courantes. Ce chapitre a connu une baisse continue sauf en 2015 de près de 28 % sur la période référencée. La première cause réside dans la baisse continue du versement du budget principal comblant le déficit du budget de la salle polyvalente. Cette baisse est liée à la baisse du coût de l'emprunt liée à la salle et à la bonne tenue des recettes d'exploitation de la structure. Par ailleurs, comme évoqué au chapitre 012, une réaffectation des imputations comptables des dépenses du personnel du SIVU Centre Alsace a eu pour effet de faire diminuer le montant global.

-
- Le chapitre lié aux charges financières retrace principalement le remboursement des intérêts des emprunts. Ce chapitre a connu une baisse de près 80 % due à l'avancement des remboursements des intérêts de l'emprunt lié à la salle polyvalente arrivant à terme en 2021.
-
- Le chapitre 67 relatifs aux charges exceptionnelles retrace des opérations ponctuelles n'ayant pas d'incidences sur la structure du budget.
-
- Différentes opérations d'amortissement comptables ont été réalisées notamment durant les années 2016/2017/2018 qui ont fait baisser sensiblement l'autofinancement brut. Ce traçage comptable a une incidence sur le résultat présenté.

Conclusion générale de la période 2015/2020.

- Le montant des dépenses est resté stable sur la période 2015/2020 même si des rectifications entre chapitres de dépenses et sur des articles ponctuels sont intervenus.
- Le montant des recettes communales reste stable sur la période 2015/2020 nonobstant la baisse des dotations engagé par l'Etat. Cette stabilité s'explique par l'évolution favorable des bases d'imposition, de recettes internes de bons niveaux (bois et location de la salle polyvalente) et de la baisse structurelle des frais financiers d'emprunt.

La structure budgétaire communale s'avère apte à soutenir son train de vie actuel au vu des chiffres présentés et du « trend » constaté confirmant la baisse des transferts de l'Etat compensée par le dynamisme des bases fiscales et des dépenses de fonctionnement contenues.

Le niveau de dépenses bénéficie des effets du désendettement continue malgré une augmentation des charges à caractères général hors frais de personnel.

Il est à noter que les taux d'imposition communaux n'ont pas connus, hors majoration liées à l'évolution du coût de la vie, d'augmentation depuis 20 ans susceptibles d'accroître, le cas échéant, les capacités de financement de potentiels investissements.

Ainsi, les prochaines dépenses d'investissement prévues (rue des Vosges et de la Fonderie, implantation d'une salle destinée à la maison séniors sur le site ERGE) s'avère largement finançables sur fonds propres.

Pour finir, à moyen terme, l'évolution dynamique des recettes fiscales liées à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones foncières, intervenant à la fin d'un cycle de désendettement en 2022, permet d'aborder sereinement les prochaines dépenses d'investissement à venir à court terme dont celles résultant de l'ouverture à l'urbanisation du site ERGE.

Il vous est présenté différents ratios de niveau et de structure complétant l'analyse du fonctionnement ci-dessus. Il est indiqué que ces ratios sont bâtis à partir des données résultant des chiffres collectés par les services de l'Etat des communes du département et de la France dont la population est comprise entre 2 000 et 3 499 habitants. La population référencée pour Huttenheim est de 2 751 habitants.

Ratios de niveau

	Montant en €	Montant en € par hab pour		
		Commune de Huttenheim	Département	France
Fonctionnement				
Total des produits de fonctionnement = A	1.479.427	538	732	927
Dont : produits de fonctionnement réels	1.479.427	538	720	898
... dont : impôts locaux	685.260	249	319	395
... fiscalité reversée par les GFP	275.287	100	127	119
...autres impôts et taxes	56.644	21	32	54
...dotation globale de fonctionnement	291.854	106	86	146
...autres dotations et participations	27.503	10	30	61
Produits des services et du domaine	97.786	36	42	71
Total des charges de fonctionnement	1.081.150	393	530	760
Dont : charges de fonctionnement réelles	1.078.150	392	507	717
...dont : charges de personnel (montant net)	454.754	165	223	364
...achat et charges externes (montant net)	458.923	167	189	228
...charges financières	5.855	2	17	19
...subventions versées	9.987	4	20	38
...contingents	24.247	9	23	30
Résultats comptable = A-B=R	398.277	145	202	167
Capacité d'autofinancement brute= CAF	401.277	146	213	181
Investissement				
Total des ressources d'investissement budgétaire = C	595.130	216	372	447
Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	479.783	174	166	158
...dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	34	80
...autres dettes à moyen long terme	0	0	0	2
...subventions reçues	3.994	11	57	8080
...FCTVA	54.659	20	48	4343
...autres fonds globalisés d'investissement	19.295	7	23	18
...dont taxe d'aménagement	19.295	7	19	17
...amortissements	3.000	1	11	15
Total des emplois d'investissement budgétaire = D	415.817	151	358	465
Dont : dépenses d'équipement	165.181	60	285	368
...remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	250.636	91	69	72
...remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	1	2
...reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0
...charges à répartir	0	0	0	0
...immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-179.313	-65	-14	18
Besoin de financement de la section d'investissement	-179.313	-65	-17	18
Résultat d'ensemble	577.591	210	220	148
Dettes				
Encours total de la dette au 31 décembre	687.038	250	662	703

Dont encours des dettes bancaires et assimilées	686.369	249	656	690
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte	686.369	249	656	690
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	256.490	93	85	91
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	778.019	283	378	379

Ratios de structure

	Montant en €	Montant en € par hab. pour		
		Commune De Huttenheim	Département	France
Composantes de l'autofinancement				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	403.854	147	222	195
Résultat comptable = A - B = R	398.277	145	202	167
Produits de fonctionnement réels	1.479.427	538	720	898
Charges de fonctionnement réelles	1.078.150	392	507	717
Capacité d'autofinancement brute = CAF	401.277	146	213	181
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	9	21
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	150.642	55	145	109
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	150.642	55	145	110

	La catégorie démographique		
	Commune De Huttenheim	Département	France
Pourcentage dans les produits de fonctionnement CAF			
Impôts locaux	46.32	44.27	44.01
Dotations et participations reçues	21.59	16.11	23.08
... dont dotations globales de fonctionnement	19.73	11.95	16.28
Pourcentage dans les charges de fonctionnements CAF			
DONT/ Achats et charges externes (montant net)	42.57	37.26	31.75
...charges de personnel (montant net)	42.18	43.98	50.73
...charges financières	0.54	3.28	2.72
...contingents	2.25	4.58	4.14
...subventions versées	0.93	3.99	5.27
Pourcentage dans les dépenses d'équipement			
Autofinancement net (1)	91.20	50.65	29.73
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0.0	11.99	21.74
Subventions reçues	2.42	19.97	21.73
FCTVA	33.09	16.96	11.67
Autres ratios			
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	1.71	3.08	3.81
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	1.71	3.08	3.81
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0.64	0.38	0.47

Ces différents ratios complètent l'analyse financière comme figurant ci-dessus.

Des éléments supplémentaires apparaissent à la lecture de ces données.

1/ Les produits et charges de fonctionnement se situent à un inférieur à la moyenne des autres collectivités tant au niveau départemental que national.

2/ Le niveau de l'autofinancement brut s'avère proportionnellement supérieur à la moyenne des autres collectivités tant au niveau départemental que national. Celui-ci s'explique en partie par le niveau d'endettement communal en voie d'apurement.

3/ La faiblesse du niveau de produits nécessite une vigilance accrue quant au recours à l'endettement et au contrôle du niveau des charges fixes.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Du fait de la pandémie, Une partie des travaux d'investissement 2020 n'a pas pu être engagée ni menée à terme.

Les crédits inscrits en 2020 ont été alors reportés en 2021 soit :

- Prise en compte de la procédure d'enquête publique en cours de réalisation :	5 000 €
- Financement de l'étude de maîtrise d'œuvre concernant la rue des Vosges :	2 500 €
- Acquisition de terrain nécessaire à la future maison séniors :	621 000 €
Cette dépense a été évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2021.	
- Acquisition du terrain de voirie situé rue des Fleurs:	33 000 €
- Participation aux travaux concernant le lotissement situé rue du lavoir :	12 000 €
- Aménagement du chemin entre le site ERGE et Benfeld :	29 000 €
- Travaux de financement du réseau fibré :	33 585 €
- 1 ^{er} achat des tableaux blanc interactifs :	4 500 €
- Remplacement du site internet :	12 000 €

Soit total de crédits reportés de 2020 en dépenses : 752 585 €

A cette liste de dépenses se rajoute différentes dépenses approuvées pour 2021 :

- Remboursement du capital du dernier emprunt en cours :	222 000 €
- Etude modifcaiton carrefour rue du 1 ^{er} décembre	3 600 €
- Programme REMOBIO :	40 000 €

- Remplacement des barrières bois de la rue de la forêt	7 500 €
- Travaux dans la cour de l'école maternelle :	15 000 €
- Régularisation comptable suivant demande de la trésorerie:	7 668 €
- Travaux à la chapelle :	6 000 €
- Travaux de réhabilitation de différents ponts :	36 540 €
- Travaux de remise en état de la rue des Vosges :	470 000 €
- Complément au financement du réseau fibré :	12 000 €
- Changement de lampes	10 000 €
- Complément au financement des T.B.I pour l'école primaire :	50 000 €
- Acquisition d'une caméra nomade destinée à la police municipale :	29 500 €
- Mobilier école et mairie	6 000 €
- Outillage S.T.	10 000 €
- Déco de Noël	3 600 €

Le total des dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 929 408 €

Le total des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à 1 681 993 €

Le montant total des recettes d'investissement s'établit comme suit :

- Reprise de l'excédent d'investissement constaté dans le bilan 2020 :	458 600.93 €
- Reversement du fonds de compensation de la TVA versé en 2020 :	15 000 €
- Versement de la Taxe d'Aménagement collectée :	20 000 €
- Excédent de fonctionnement de 2020 transféré en investissement :	405 147.74 €
- Subvention Tableaux Blanc Interactifs	28 000 €
- Subvention REMOBIO	12 500 €
- Emprunt équilibrant le budget 2021 :	325 595.64 €
- Régularisation comptable suivant demande de la trésorerie :	7 668 €
- Subvention versée par le Département voirie Vosges :	100 000 €
- Différents amortissements comptables suite à demande la trésorerie :	45 781.36 €
- Virement prévisionnel de l'excédent de fonctionnement 2021 :	263 699.33 €

Total des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à : 1 681 993 €

Le budget s'équilibre ainsi en dépenses et recettes d'investissement : 1 681 993 €